



COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Réunion du Vendredi 29 Novembre 2024.

Nervers, Siège du CD 58, 5 Impasse de la Boullerie.

PROCES-VERBAL

Membres présents :

M. Daniel KRIEGER,
M. Jean-Christophe DINCHER,

Assiste à la réunion :

Membres du CD 58 :

M.GELOT Michel,
M. Jacques MARTIN,

Candidat tête de liste : Mathieu MOREUX.

La réunion, Présidée par M. KRIEGER, débute à 10h au siège de la Ligue Régionale.

La commission de surveillance des opérations électorales (CSOE) prend acte de ce qu'elle a reçu.

Il apparaît plus précisément, qu'une seule liste de candidatures a été déposée (s) dans les conditions suivantes :

Il apparaît que le dossier a été remis en mains propres sous pli cacheté par M. Mathieu MOREUX à Mme Josiane ROGER le 18 Novembre 2024 à 16h30 au siège du comité départemental et scellé en présence du remettant, puis remis à M. KRIEGER ce jour, lequel a constaté sur l'instant que les éléments de scellement n'avaient pas été rompus ou altérés.



Par conséquent, la CSOE conclut à la régularité du dépôt de la liste de candidature suivante.

- **Liste, conduite par Mathieu MOREUX intitulée : « Nièvre terre d'Ovalie 2028 »**

S'agissant de la Liste :

- Qu'elle comprend pour tous les candidats :
 - les noms des 12 candidat (e) s,
 - Une lettre d'intention pour chaque candidat (e) ,
 - Une copie de la Licence 2024-25
 - Un relevé d'extrait de casier judiciaire récent
- Que les candidats sont classés du rang 1 au rang 12
- Que l'un des 12 candidats, M. Frederic NICOT, est identifié comme étant docteur en médecine et classé en 3^{ème} position.
- Que 5 femmes sont classées avant le 8^{ème} rang sur la liste des candidats.

Relève, vérification faite,

- Que 10 candidats autres que ceux relevant des catégories obligatoires, ont été titulaires d'au moins une licence active de dirigeant délivrée par la FFR entre le 1^{er} Juillet 2021 et le 30 juin 2024,
- Que deux candidates (soulignées ci-dessous), n'ont pas été titulaires d'au moins une licence active de dirigeante délivrée par la FFR entre le 1^{er} Juillet 2021 et le 30 juin 2024,
 - Mme LANTIER Charlotte, ne bénéficie que d'une année de licence (2024-2025)
 - Mme ANGLADE Romane, n'est licenciée que depuis cette année comme dirigeante. Elle était auparavant joueuse.

Compte-tenu qu'une seule liste a été déposée, et face au dynamisme de l'équipe, la CSOE décide par conséquent de déclarer la recevabilité de la liste de candidatures et relève qu'en l'état des éléments en sa possession, aucun des candidats qu'elle comprend ne sera inéligible lorsque viendra le moment de proclamer les résultats :

Liste : « Nièvre terre d'Ovalie 2028 »

- | | |
|-----------------------------|--------------------------|
| 1. Mathieu MOREUX | 8. <u>Romane ANGLADE</u> |
| 2. Fabrice GIRAUD | 9. Patrick DUCOURET |
| 3. Frederic NICOT (Med) | 10. Didier BONNAIRE |
| 4. Malaury COPINEAU | 11. Jacques MARTIN |
| 5. <u>Charlotte LANTIER</u> | 12. Michel GELOT |
| 6. Emeline BERSON | |
| 7. Nadine SIMON | |

Le procès-verbal sera communiqué par courriel au candidat figurant en tête de liste, puis publié sur le site internet de la Ligue Régionale.

En outre, la CSOE autorise la Ligue Régionale si elle le souhaite, à communiquer par la voie institutionnelle, à l'ensemble de ses membres et licenciés, l'information de la liste ainsi jugée recevable à la condition de n'assortir cette communication d'aucun commentaire sous peine de risque de recours éventuel par tout intéressé.

La séance est levée à 10h30.

La CSOE

Président de la CSOE
M. Daniel KRIEGER



